

BILAN DE COMPETENCES

► PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne (salariés, demandeurs d'emploi, chefs d'entreprise...) souhaitant mieux utiliser ses atouts dans ses choix d'évolution professionnelle : mobilité, mutation, réorientation, promotion, nouvelle fonction, création d'entreprise...

► DURÉE

Un bilan de compétences dure 24 heures maximum. Cette durée est déterminée conjointement lors d'un entretien préalable et en fonction des besoins.

Répartition : 5 à 8 séances d'une demi journée sur une période de 6 à 12 semaines.

► DATES ET LIEU DE LA PRESTATION

Calendrier à définir en concertation avec le conseiller.

Accompagnement proposé dans tous les départements de la région Centre-Val de Loire.

► TARIF

En fonction du mode de financement, nous consulter.

► DÉLAI D'ACCÈS

Un à soixante jours entre la demande et le démarrage du bilan de compétences.

Ce délai varie en fonction du mode de financement mobilisé et de la date d'accord de prise en charge.

► EN SAVOIR +

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Centre Val-de-Loire

Sophie COLAISSEAU
scolaisseau@cma-cvl.fr
02 47 25 24 65

conseil-oip@cma-cvl.fr

◇ OBJECTIFS

Accompagné d'un conseiller, le bénéficiaire analyse ses compétences, ses aptitudes et ses motivations dans le but de définir un projet professionnel.

- Faire le point sur ses expériences professionnelles et personnelles
- Mieux identifier ses savoirs, compétences et aptitudes
- Déceler ses potentialités inexploitées
- Gérer au mieux ses ressources personnelles
- Organiser ses ressources professionnelles

◇ PROGRAMME

Phase préliminaire :

- Informer sur le déroulement du bilan
- Confirmer l'engagement du bénéficiaire
- Analyser les besoins, définir ou préciser le cadre de la demande

Phase d'investigation :

- Analyser les motivations, les intérêts professionnels et personnels
- Identifier les compétences et les aptitudes professionnelles
- Évaluer les connaissances générales (si besoin)
- Déterminer les possibilités d'évolution professionnelle

Phase de conclusion :

- Déterminer de façon commune un plan d'action comprenant les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Définir, le cas échéant, un projet de formation
- Remise d'un Document de Synthèse personnalisé reprenant les éléments abordés au cours du bilan de compétences ; discussion sur les conclusions

Toutes les rencontres sont individualisées et réalisées en face à face. Le contenu des entretiens comme des écrits reste confidentiel.

◇ PRÉREQUIS

Toute personne se trouvant face à un questionnement d'orientation professionnelle.

◇ HANDICAP

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des personnes qui souhaitent réaliser une prestation (accompagnement individuel, formation...) afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.



06 29 36 88 35
mfourmont@cma-cvl.fr

◇ ORGANISME

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire
28 rue du faubourg de Bourgogne
45000 ORLÉANS
02 38 68 08 68 / cma-cvl.fr

N° SIRET :
130 027 980 00056
N° de déclaration d'existence :
24450381045

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat DATADOCK 0087513

FORMULAIRE DE CONTACT



◇ CONSULTANTS

Une équipe pluridisciplinaire de conseillers composée de psychologues du travail, conseillers en orientation professionnelle, professionnels de l'accompagnement, conseillers d'entreprise.

28 ans d'expérience en bilan de compétences, 20 ans d'expérience en VAE.

◇ DISPOSITIF D'INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES

Un entretien préalable individuel avec un conseiller Bilan de Compétences permet, d'une part de préciser le contenu de la prestation, et d'autre part d'aborder les besoins exprimés par le bénéficiaire afin de déterminer les objectifs du bilan et construire ensemble un parcours adapté.

Il est transmis à chaque bénéficiaire un calendrier d'accompagnement, les conditions financières, une plaquette d'information et le cas échéant, une convention.

◇ MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La méthode d'accompagnement employée repose sur la démarche éducative avec une approche centrée sur la personne : le conseiller ne fournit pas de réponses toutes faites, mais aide le bénéficiaire à trouver ses propres réponses.

Le bilan de compétences est une prestation individuelle qui se déroule sous forme d'entretiens. Des évaluations, des tests sont proposés ainsi que l'accès à de nombreuses sources d'information sur les métiers, les formations, le marché de l'emploi, la création d'entreprise...

◇ PRISE EN COMPTE DE L'APPRÉCIATION DES BÉNÉFICIAIRES

Une boîte de réclamations & suggestions est à la disposition de tous les visiteurs, à l'accueil général. Lors de la dernière séance de bilan de compétences, il est demandé à chaque bénéficiaire de compléter un questionnaire d'évaluation.

◇ INDICATEUR DE PERFORMANCE

La satisfaction des bénéficiaires est recueillie via nos enquêtes en fin de prestation et après 6 mois. Ces données permettent d'établir un indice de performance; celui-ci est mis à jour annuellement sur notre site internet.

◇ SUIVI POST-ACCOMPAGNEMENT

Un suivi est réalisé 6 mois après la fin du bilan de compétences.